

 COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT	DE 2023-050 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION SÉANCE du 28 septembre 2023
---	---

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Valérie MOUTTE, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET

Absents excusés : Marc VALERO, Gwénaél LOUAISEL, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE

Pouvoir de : Gwénaél LOUAISEL à Noël STEBE, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Syndie FABRE à Laurent MARIANELLI

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.8 - Fonds de concours 2023

Monsieur Guy HOAREAU, adjoint, expose :

Par délibération du 13 avril 2023, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a décidé de verser à la commune de Robion :

- un fonds de concours en investissement à hauteur de 127 691,15 € pour la réalisation d'équipements communaux ;

Afin de compléter la convention, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse demande de définir les programmes d'investissement.

Il vous est proposé :

- d'approuver les opérations suivantes :

Désignation des opérations subventionnées par LMV	dépenses subventionnées H.T.	Taux en %	Subvention LMV 2023
Fonds de concours d'investissement			
Toiture du centre aéré	33 862,50 €	50%	16 931,25 €
Travaux de voirie	82 302,56 €	50%	41 151,28 €
Travaux de création d'une Agence Postale Communale	28 012,00 €	50%	14 006,00 €
Assainissement du Motoball	18 560,00 €	50%	9 280,00 €
Borne digitale pour la mairie	14 005,74 €	30%	4 201,72 €
Cheminement piéton depuis Plan de Robion	280 806,00 €	15%	42 120,90 €
TOTAL	457 548,80 €	27,90%	127 691,15 €

- De solliciter une dérogation pour le commencement des travaux permettant d'entreprendre l'exécution des programmes précités et pour l'achat de matériels bénéficiant des fonds de concours avant signature de la convention et la réception de l'arrêté attributif de subvention ;
- De solliciter la possibilité de demander, par avenant, l'ajustement du plan de financement sachant que les coûts mentionnés ci-dessus sont prévisionnels ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (21 présents + 3 pouvoirs),

- **Approuve** les opérations suivantes sachant que le montant total subventionnable est de 457 548,80 € et que la subvention de LMV pour 2023 est de 127 691,15 € :

Désignation des opérations subventionnées par LMV	dépenses subventionnées H.T.	Taux en %	Subvention LMV 2023
Fonds de concours d'investissement			
Toiture du centre aéré	33 862,50 €	50%	16 931,25 €
Travaux de voirie	82 302,56 €	50%	41 151,28 €
Travaux de création d'une Agence Postale Communale	28 012,00 €	50%	14 006,00 €
Assainissement du Motoball	18 560,00 €	50%	9 280,00 €
Borne digitale pour la mairie	14 005,74 €	30%	4 201,72 €
Cheminement piéton depuis Plan de Robion	280 806,00 €	15%	42 120,90 €
TOTAL	457 548,80 €	27,90%	127 691,15 €

Sollicite une dérogation pour le commencement des travaux permettant d'entreprendre l'exécution des programmes précités et pour l'achat de matériels bénéficiant des fonds de concours avant signature de la convention et la réception de l'arrêté attributif de subvention

Sollicite la possibilité de demander, par avenant, l'ajustement du plan de financement sachant que les coûts mentionnés ci-dessus sont prévisionnels ;

Autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 29 septembre 2023
Le Maire,
Patrick SINTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20230929-DE_2023_050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2023

La secrétaire de séance
Monique JOANNY

